

UNITÉ

PERTE DE 10%
du traitement en arrêt maladie



Mercredi 19 février dernier, le Conseil commun de la Fonction Publique examinait la modification de tous les textes réglementaires traitant des rémunérations des fonctionnaires en congés de maladie, y compris des policiers.

Toutes les organisations syndicales ont VOTÉ

CONTRE

toutes **SAUF ALLIANCE PN (CFE-CGC)**, absent.

Probablement leur volonté de faire des économies budgétaires...

NB : Malgré le vote unanime défavorable, s'agissant du 2ème examen des textes, ils sont réputés adoptés.

Suivez-nous



FSMI-FO
21 février 2025